

CAPN 2 du 11 avril 2019

Mouvement et premières affections AFIPA 2018

Madame la Présidente,

Une fois n'est pas coutume, mais nous allons commencer cette liminaire en relisant une partie de celle de l'an dernier :

« Lorsque l'on analyse les réformes qui se mettent en place inexorablement, que ce soit au titre de la restructuration du réseau ou sur la fiscalité elle-même, il semble que le démantèlement progressif de cette administration soit le principal objectif qui guide les dernières décisions.

Dans ce prolongement nous rappellerons qu'à l'heure où les mouvements sociaux se multiplient ou des « élites » décident contre les peuples, l'amertume croît chez les citoyens du sentiment de ne plus, de ne pas être écoutés, de ne pas avoir de prise sur leur propre destin.

On supprime des services publics, on réorganise des bassins d'emplois en fonction de dogmes déconnectés des réalités sans même informer et encore moins consulter les premiers concernés.

C'est pourquoi, l'avancement de la démarche « Action publique 2022 », du 1er ministre, sur l'examen des missions exercées par les différents ministères reste des plus inquiétantes. »

Ce n'est donc pas faute de notre part d'avoir pris la mesure par anticipation de ces effets et il ne pourra nous être reproché d'avoir sombré dans un catastrophisme excessif au regard des événements de ces quatre derniers mois. Ce n'est qu'une des conséquences « malheureuses » de l'attitude d'un président qui entendait prendre de la distance par rapport aux corps intermédiaires et donc notamment vis-à-vis des organisations syndicales.

Cette CAP s'inscrit dans ce climat et ce contexte politique et social particulier. En voulant, faire du « sur mesure » poussé par des lobbies parfaitement rompus aux arcanes des différents pouvoirs, nous voyons en cascade, notre société, les

services publics, le dialogue social et la gestion de nos collègues dériver vers plus d'injustice et de discrimination.

D'un mouvement de gilet jaune où un président de la République disparaît de la scène internationale pour se transformer en G.O. de débats de quartiers, en passant par un gouvernement choisissant de brider le dialogue social au travers d'une loi de transformation de la fonction publique qui va créer de la précarité et excluant du dialogue social les mutations qui ne seront plus soumises à une CAP alors même qu'il souhaite que soient étudiées les situations individuelles les plus délicates et en terminant par une administration qui communique ou plutôt qui renonce à communiquer avec ses cadres, notre délégation se désole qu'une chaîne de pouvoir puisse autant manquer de hauteur de vue et s'enfermer dans un idéologisme aveugle et sourd.

Notre directeur général envisage-t-il toujours de communiquer avec ses cadres ou bien a-t-il abdicqué en cette fin de règne ?

Va-t-il nous expliquer pourquoi depuis des années des postes comptables sont gelés dans l'attente de fusion dont il semblerait aujourd'hui que certaines ne verront jamais le jour ? Quel gâchis pour nos collègues qui auraient légitimement pu obtenir un dernier emploi avant un départ en retraite et qui actuellement se gère avec des intérim plus ou moins simples à assurer. Quelle nouvelle occasion ratée qui aurait pu permettre de mieux fluidifier des mouvements et satisfaire ainsi un certain nombre de cadres !

Au niveau des documents de consultation, la CFDT constate que l'accès aux documents de mutation s'est réduit. Si nous ne sollicitons pas la matérialisation des demandes de vœux et si nous apprécions le fichier des vœux exprimés, l'information des champs remplis par les candidats n'est aujourd'hui plus accessible. Si le gouvernement venait à retrouver ses esprits sur la tenue des CAP mutations avec les représentants élus, il serait utile que les différents champs complétés par les candidats puissent nous être accessibles.

Concernant l'analyse de ce mouvement, nous notons que les inflexions prises dans le guide des mutations voient nos règles de gestion évoluer vers une approche plus conforme au droit de la fonction publique avec la prise en compte des priorités avant l'analyse des demandes pour convenances personnelles.

Vous avez cependant cherché à limiter la portée de cette règle en injectant vos premiers postes au choix sur des départements et non plus sur les seules directions spécialisées.

La CFDT vous a toujours manifesté son opposition à ce mode de recrutement, fait du Prince, qui n'a pas sa place dans une démocratie digne de ce nom et dont nous vous avons toujours prévenu des effets pervers. Dans le passé, vous les aviez pourtant reconnus avec la pratique.

Dans le présent mouvement nous constatons que vos choix ont pour effet d'évincer des cadres prioritaires en mutation au profit de promus souvent poulain du directeur qui les recrute.

Aujourd'hui il semble que nous n'ayons plus de gel visible (15 en 2018), mais nous continuons à nous inquiéter et peut-être un peu plus fortement de la situation des gels invisibles (15 aussi en 2018). En effet, le souhait exprimé par l'administration de ne plus communiquer sur la situation des emplois touchés de cette catégorie de gels laisse augurer une triste réalité.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble de vos collaborateurs du bureau RH1B pour l'aide apportée, la disponibilité dont ils font toujours preuve à notre égard et la qualité des éclairages apportés dans l'analyse de ce mouvement, en réponse à nos questionnements.